



CSPS ET PLAN DE PRÉVENTION : MAÎTRISER VOS OBLIGATIONS DE MAÎTRE D'OUVRAGE

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par Maurice SEILLAN

Consultant spécialiste du patrimoine bâti



CSPS ET PLAN DE PRÉVENTION : MAÎTRISER VOS OBLIGATIONS DE MAÎTRE D'OUVRAGE

Les différentes activités de maintenance et de travaux peuvent interférer et générer des risques tant sur la santé et la sécurité des personnes que sur celle des installations et des biens. Prévenir ces risques est une obligation pour le maître d'ouvrage.

Cette formation apporte aux maîtres d'ouvrage et à leurs représentants les clés pour identifier et mettre en œuvre les dispositifs réglementaires adaptés : Plan De Prévention (PDP) ou Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), ou leur association.

Le programme aborde les obligations réglementaires du Code du travail applicables à la coordination SPS et au Plan de Prévention.

VOTRE FORMATEUR



Maurice SEILLAN

Consultant-Formateur, spécialiste des opérations de travaux et de maintenance
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers

Expert en gestion d'opérations de travaux et la maintenance de patrimoine bâti, Maurice Seillan élabore et anime depuis 2014 des formations dans les domaines de la gestion et du suivi de travaux, de la maintenance et des contrats de maintenance et de la gestion technique immobilière.

Il a à son actif plus de 30 ans d'expérience dans des postes de conducteur d'opérations de travaux pour des entreprises privées (groupe SODEXO, CFI / UNIBAIL, RIVP Paris) ou dans le secteur public. Il a notamment été responsable du service de maintenance et chargé de missions techniques au FIAC SA HLM pendant 9 ans puis Chef de projet rénovation de l'hôpital Foch de Suresnes pendant 6 ans.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Maître d'ouvrage, assistant à maîtrise d'ouvrage
- Conducteur d'opérations, responsable entretien-maintenance, responsable technique
- Chargé de programme, chef de projet en opération de travaux

PRÉREQUIS

Connaître les bases ou avoir déjà été impliqué dans le suivi d'une opération de maintenance ou de travaux



OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable et les obligations du maître d'ouvrage qui en découle
- Choisir entre PDP et CSPS, et déterminer dans quel cas les associer
- Mettre en œuvre un PDP conforme
- Organiser et piloter les missions du CSPS aux différentes phases de l'opération
- Maîtriser les documents obligatoires : PGC-SPS, déclaration préalable, registre journal, DIUO



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Tour de table d'introduction

Présentation des enjeux de la formation et recensement des attentes des stagiaires

9h15 Sécuriser sa responsabilité de maître d'ouvrage

- Statistiques AT/MP dans le BTP - données actualisées
 - Taux de sinistralité, types d'accidents et maladies professionnelles les plus fréquents
 - Comparaison avec les autres secteurs d'activité
- Les enjeux économiques pour l'entreprise et la collectivité
 - Coûts directs et indirects des AT/MP
 - Impact sur la compétitivité et l'attractivité
- La responsabilité civile et pénale du maître d'ouvrage, définition
 - Responsabilité civile délictuelle et contractuelle
 - Responsabilité pénale - code pénal et code du travail
 - Caractère non-assurable des sanctions pénales
- Les 9 principes généraux de prévention du Code du travail

10h30 Pause

10h45 Choisir le dispositif adapté

- Champ d'application du PDP
 - Décret n°92-158 du 20 février 1992
 - Interventions d'entreprises extérieures sur un site en exploitation
- Champ d'application de la coordination SPS
 - Loi du 31 décembre 1993, Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994
 - Code du travail
 - Conditions cumulatives : chantier clos et indépendant + coactivité
- Arbre de décision : PDP, CSPS ou les deux ?

12h30 Déjeuner

14h00 Piloter le plan de prévention

- Les applications conjointes EU/EE
 - Convocation formelle à l'inspection commune et information du CSE
 - Visite des lieux - identification et prévention des risques
 - Établissement des modes opératoires
 - Rédaction du PDP conjoint EU, EE, sous-traitants
 - Information et formation des intervenants
- Sur quelles bases utiles s'appuyer ?
 - Modèle de plan de prévention
 - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Fiches de Données de Sécurité (FDS), protocoles spécifiques
 - Registre de sécurité
- Le processus d'analyse des risques de coactivité en 5 étapes

15h30 Pause

15h45 Piloter le plan de prévention (suite)

- La posture du maître d'ouvrage s'il n'est pas l'exploitant
 - Coordination, supervision, désignation des prestataires, suivi des mesures
 - Responsabilité pénale et civile en cas d'accident même sans être exploitant

► **Exercice.** Rédaction d'un tableau d'analyse des risques - cas d'un chantier d'isolation par l'extérieur d'un bâtiment en site occupé

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Piloter la coordination CSPS, les bases

- Déterminer la catégorie d'une opération
 - Catégorie 1, 2 ou 3
 - Calcul pratique : exemples chiffrés et cas d'application
- Désigner le CSPS
 - À quelle phase désigner le CSPS ?
 - Quels critères de compétence et de qualification

10h30 Pause

10h45 Piloter la coordination CSPS, les bases (suite)

- Le contrat de mission du CSPS
 - Contenu défini par le Code du travail
 - Les missions aux phases de conception, de réalisation et de réception
 - Modalités financières et de suivi
 - Clauses de flexibilité et révision en cours d'opération de travaux

11h00 Suivre la mission du CSPS et ses livrables

- La mission du CSPS en phase conception
 - Analyse des risques et propositions d'actions de prévention
 - Élaboration du PGC provisoire
 - Constitution du DIUO
 - Intégration aux réunions et validation des aspects santé-sécurité
- Le PGC en phase de conception
 - Contenu obligatoire du PGC
 - Renseignements généraux
 - Mesures d'organisation générale
 - Mesures de prévention des risques
 - Modalités de coopération entre les entreprises et les sous-traitants
- La mission du CSPS en phase d'appels d'offres
 - Intégration du PGC au dossier de consultation des entreprises
 - Engagement des entreprises candidates sur les mesures de sécurité
 - Information sur le CISSCT pour les opérations cat. 1
- La mission du CSPS en phase réalisation
 - Suivi de l'application du PGC, inspections communes et mise à jour

- Communication et gestion des sous-traitants
- Actualisation du DIUO

12h30 Déjeuner

14h00 Suivre la mission du CSPS et ses livrables (suite)

- La déclaration préalable
 - Opérations concernées
 - Contenu obligatoire et destinataires
 - Délai d'envoi, affichage, mise à jour
- Le CISSCT en phase de réalisation
 - Composition et présidence du CISSCT
 - Fréquence des réunions, registre, organisation et fonctionnement
- L'inspection commune
 - Obligation préalable à chaque nouvelle entreprise intervenante
 - Au cours de l'inspection : PPSPS, consignes de sécurité, observations
 - Formalisation : compte-rendu signé, consigné au registre journal
- Le registre journal
 - Document obligatoire
 - Contenu
 - Sanctions en cas de non-tenu
- Les erreurs les plus fréquentes du maître d'ouvrage en matière de coordination

► **Étude de cas.** Analyse commentée de contrats de mission SPS apportés par les participants (et d'un modèle fourni par le formateur) : identifier les manques éventuels

► **Étude de cas.** Analyse critique d'un PGC fourni : identifier les éléments manquants, les incohérences et les améliorations à proposer

15h30 Pause

15h45 Préparer l'exploitation future : les interventions ultérieures sur l'ouvrage

- Processus de finalisation du DIUO
- Contenu du DIUO
 - Description de l'ouvrage, plans d'exécution, schémas des réseaux...
 - Accès aux espaces techniques, dispositifs de sécurité permanents...
 - Risques spécifiques, fiches techniques des équipements...
 - Consignes de prévention pour l'entretien et la maintenance
- La transmission obligatoire au MOA et aux exploitants
- Sanctions en cas d'absence ou de non-remise

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
CP Ville
Tél. Email
N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)
Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom
Fonction
Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom
Fonction
Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom
Fonction
Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande
Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr